



## COMPTE-RENDU DU CSAL 23/11/2023

### Lecture des déclarations liminaires :

FO

CGT

CFDT lecture du tract intersyndical « Régime indemnitaire : Stop à la diète ! »

Solidaires boycott

Réponses du directeur : Il ne nie pas l'inflation, elle existe et elle est notable pour tout le monde.

Lors d'un déjeuner travail avec la Direction Générale, les directions en ont profité pour parler de GMBI, le lendemain, une réunion était organisée avec les directeurs et le sujet GMBI a été de nouveau abordé. Le président souhaite en parler pendant ce CSAL.

Le télétravail : une note est sortie suite à l'audit commun 76/27. Suite à l'analyse des chefs de service (CDS) par rapport à leurs télétravailleurs, l'audit est plus positif que le directeur ne le pensait. Même si l'audit montre que c'est dur tout le monde y arrive. Les syndicats n'ont pas eu accès à la note ce qui surprend fortement le directeur. Il est rappelé que la note a été diffusée aux CDS mais pas aux agents. La direction précise qu'il a été demandé aux CDS de la commenter et cette note est publiée sur Ulysse. Les syndicats demandent que les agents soient informés quand une note est publiée. Le directeur rappelle qu'il peut y avoir temporairement des aménagements pour nécessité de service. Il souligne que le télétravail est plébiscité par les agents et que les CDS arrivent à gérer leur service avec le télétravail.

Observatoire interne : il admet que les résultats sont négatifs et rappelle qu'un plan d'actions a été élaboré.

### Approbation des PV

Lors des CSA 6 et 6 bis, seule la CFDT a siégé, elle est donc la seule à voter : pour. Lors du CSA, il avait été demandé des retours pour les A qui postulent sur des postes au choix et qui n'ont pas obtenu satisfaction, ce qui n'a pas été fait.

### Suppression de l'antenne du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) de Dieppe

4 emplois sur l'antenne au TAGERFIP: 3B et 1C. Actuellement il reste deux agents. Transfert des deux agents en place : 1 agent de longue expérience va suivre sa mission à Rouen moyennant 2 jours de télétravail. L'autre agent ira au SGC de Neufchâtel car plus proche de chez lui. Le directeur rappelle qu'il ne s'agit pas d'une opération NRP mais de la fermeture d'une petite antenne suite à la mutation d'agents en septembre dernier dans d'autres services. Suite à ces départs, il était difficile pour le SDIF de gérer GMBI. Il tient à ce que Dieppe bénéficie d'un accueil foncier. Le directeur n'est pas favorable aux antennes puisqu'elles nuisent à la cohésion d'équipe, toutefois il ne milite pas pour leur fermeture à tout-va. 3 antennes de SGC ne bougeront pas. Pour l'antenne de Fécamp il dit avoir fait le ménage avec la rénovation des méthodes de travail et l'arrivée d'un nouveau chef de service dans une semaine. Ce n'est pas le début de suppression à grande échelle des antennes.

Pour les OS : ce n'est certes pas du NRP, mais c'est une restructuration à laquelle on peut donner le nom que l'on désire et qui garde comme finalité de supprimer des postes. La circulaire de la première ministre qui demande la densification des locaux amène les agents à bouger. Même si pour le directeur il s'agit de choses différentes, pour les agents qui subissent, le résultat est le même. La cohésion d'équipe est impactée par les restructurations et non par les antennes.

Pour la direction, les départements qui n'ont pas créé de SDIF ont plus souffert que nous par rapport à GMBI notamment. Il insiste que pour lui la cohésion d'équipe est difficile à cause des antennes.

Pour une OS, le transfert de charge vers le SIP, rajoute aux agents des missions foncières en plus du triple accueil qu'on leur impose déjà. De plus, au vu du tissu fiscal, il y avait une pertinence à garder une mission évaluation des locaux sur Dieppe qui risque de tomber en déshérence. Il est important d'avoir sur place quelqu'un qui connaît le terrain. La direction rappelle qu'il n'y a pas de mission PELP (Pôle Évaluation des Locaux Professionnels) dans l'actuelle antenne de Dieppe. Il est rare que l'utilisateur s'adresse directement au SDIF, il va naturellement vers le SIP.

La direction souligne que pour elle l'organisation de Dieppe telle qu'elle existe aujourd'hui n'est pas viable : trop peu d'agents, des départs en retraite imminents avec des mouvements trop peu nombreux (1 seul par an)

...

**Pour la CGT, les agents ne comprennent pas la cohérence de cette réorganisation. Le COM parle de pérennisation des structures, or pour cette restructuration il s'agit de nouveau d'une fermeture.** La direction confirme qu'il n'y aura pas de NRP n°2 comme le demande la DG et que les fermetures de petites antennes sont à part. La direction est allée expliquer ce COM pour justement pallier à cette incompréhension des agents. Elle entend la déception des agents mais souligne le caractère inévitable de cette suppression. Le directeur a bien conscience que les agents puissent être mécontents et inquiets.

**La CGT souhaite revenir sur l'historique. Le passage de la direction à Dieppe il y a un an a créé un certain émoi chez les agents. Les agents ont très mal vécu cette situation de doute pendant un an sans savoir ce qui les attendait. On annonce que le service va peut-être fermer et on laisse les agents sans complément d'information. Certains agents qui sont en fin de carrière et ne se voyaient pas finir leur carrière avec les contraintes qu'ils leur sont imposées. Des situations de mutation qui changent en quelques mois et qui suscitent des incompréhensions, des promesses qui sont faites et qui sont vues comme étant non tenues par les agents.**

Le directeur souligne que la règle RH est la priorité et que la situation des services évolue. Le NRP n'a provoqué aucune suppression d'emplois. Notre taux de vacance est loin d'être le pire au sein de la DGFI, de plus 56 stagiaires A et B qui arrivent en mai.

**La CGT rappelle que des emplois sont supprimés autrement, notamment avec la création de grosses structures.** La faute à la « moulinette emploi » selon la direction, ce sont les paramètres de la centrale qui impliquent ces suppressions.

La responsable du Pôle Pilotage et Ressources (PPR) rappelle que les agents ont besoin de sens et qu'ils apprécient que l'on vienne leur expliquer les choses.

Vote contre unanime. (reconvocation 04/12/2023)

### **Fermeture services ponts naturels**

Suite à la note du Directeur Général, le directeur a décidé de supprimer le pont du mois de mai. En accord avec le responsable de la mission Stratégie Relations aux Publics (SRP) qui souhaite que les Centres de Contacts (CC) soient ouverts au mois de mai. L'année dernière, les agents n'étaient pas là pour répondre au téléphone.

Les OS rappellent que la gestion désastreuse de GMBI a fait prendre du retard sur la campagne et que les agents avaient besoin de ce pont pour se reposer quand le quotidien est aussi difficile. Les agents auraient également moins de retard à leur retour de week-end s'ils n'étaient pas en déficit d'emplois. Nos accueils sont également de plus en plus fermés.

**La CGT souhaite savoir si des consignes vont être données au CDS pour la demande de congés sur cette journée.** Le directeur confirme qu'il y aura des consignes, qu'il fera preuve de « souplesse », avec la règle de 50 % des agents présents en ligne de mire.

Pour une OS, cela a un air de punition collective. On va priver les agents de ce pont au prétexte de la campagne IR. Les agents ont besoin de se reposer : 2 années catastrophiques, car les agents doivent digérer la campagne en plus de la prime carburant ou GMBI.

Vote contre unanime. (reconvocation 04/12/2023)

**La CGT rappelle qu'elle est contre les ponts naturels de façon générale et non contre la suppression de celui-ci en particulier. Chaque agent doit pouvoir disposer de ses congés comme bon lui semble !!**

Les OS rappellent également qu'elles seront vigilantes sur les respects de la règle des 50 % pour tous les agents, y compris les directeurs.

Une suspension de séance est demandée par les organisations syndicales.

### **Transfert expertise PCE vers SIE**

Rien à voir avec le NRP, cela fait partie du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM). Les SIE doivent avoir les pleines responsabilités de leurs prérogatives. Le PCE a trop de choses à gérer et c'est difficile pour les petits PCE. Il s'agit d'une restructuration métier. Selon les dires du directeur, il n'est absolument pas prévu de les vider de leur substance pour les fermer ensuite. Il faut mettre l'accent sur la programmation. Le PCE va bénéficier de restructuration métier. Les CC professionnels vont bénéficier d'emplois ponctionnés dans les PCE. La direction a été vigilante aux remarques des agents du PCE et sera vigilante sur le maintien de la cellule expertise au sein des SIE (double garantie écrite : pas de transfert sans leur consentement et une lettre de mission qui leur garantit de ne pas être basculé en gestion SIE et la levée du délai de séjour). Cela se fera avec transfert d'emplois : les agents qui veulent aller dans les SIE doivent être le plus près possible des emplois transférés. A Rouen, seuls 4 agents voulaient partir, ils ne seront que 4 à partir et non 5, comme cela a été envisagé, ainsi personne n'est forcé de partir.

Le directeur insiste sur le fait qu'il aurait pu fermer le PCE de Dieppe au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il ne le ferme pas ni à cette date ni après. Cependant, il ne peut pas garantir que ce service restera encore 10 ans.

La cellule départementale modèle U : selon le directeur, elle a du sens dans cette région industrielle. Aujourd'hui les compétences « modèle U » sont très insuffisantes et dispersées : 3 à 4 agents sur le département. Le transfert d'emploi est déjà prévu dans le transfert expertise, le spécialiste arrivant à Rouen, mais avec un départ en retraite dans 2 ans. Il faudra décider s'il sera par la suite intégré au SDIF ou au SIE, malgré une préférence du directeur pour le SIE. La direction se laisse 6 mois pour arbitrer sur les différents points de la mise en place de cette cellule.

Les PCE doivent se concentrer sur la programmation. Il faut recalculer les modalités circuit long/ circuit court des RCTVA.

Pour Dieppe, il y aura 2 transferts d'emplois avec 3 volontaires : ce seront donc les plus anciens qui vont accéder à leur demande.

Pour Le Havre, 3 transferts d'emplois prévus : 1 volontaire pour Bolbec (avec versement de la PRS) et 2 sur Le Havre.

Le choix des grades sera validé par rapport aux retours des agents. Ce sont les agents volontaires qui partiront et il n'y aura pas une priorité au grade.

Pour Rouen, 4 transferts d'emplois avec 4 volontaires.

La direction souligne également que les process doivent être renouvelés puisqu'ils sont trop anciens (15 ans).

**La CGT revient sur l'accompagnement RH qui a été plus que perfectible. Des agents ont demandé des rendez-vous RH et ont saisi l'assistante sociale. La RH ne leur a pas répondu et les entretiens n'ont pas été tenus sous prétexte que la demande était prématurée.**

La RH indique que les agents ayant demandé par la suite un rendez-vous ont été reçus. Lorsqu'ils ont saisi le service, il n'avait pas encore toutes les réponses à leurs interrogations, mais il y a eu une visio ensuite.

La direction précise que si les agents n'ont pas eu toutes les réponses souhaitées elle s'engage, ainsi que la RH, à les contacter.

Une lettre de mission va être élaborée et transmise dans la 1ère quinzaine de décembre.

**La CGT soumet à la direction les questions transmises par les agents:**

► **Territoire de compétence est-il maintenu pour les PCE ?** La Direction indique que la situation historique n'a pas été mise à jour avec le NRP et doit être étudiée, sans préjuger des conclusions. Un lien doit être fait avec les Brigades de Vérification (BDV) qui ont également une implantation différente. Étant dans une logique de programmation, il faudra veiller au champ d'action des BDV. Il faut faire au plus simple.

► **Accueil matériel, le SIE de Dieppe va recevoir des stagiaires en avril et le transfert de 2 agents du PCE. Le service aura-t-il les moyens de recevoir dignement les agents ?** Oui selon la direction même si l'aspect mobilier n'a pas été traité. Pas de soucis également sur le SIE de Rouen.

Les OS :

► les agents seront-ils sous le statut ALD ? La direction informe que les agents seront placés en ALD technique les 6 premiers mois, situation qui sera régularisée au 1<sup>er</sup> septembre. Le Télétravail sera-t-il maintenu ? La direction répond qu'il faut mettre fin aux conventions qui sont établies du fait du changement de service et il sera demandé aux CDS d'être bienveillants sur le télétravail, sauf situation très particulière.

► Mission expertise avec lettre de mission pour éviter basculement en gestion. Une mission à part qui doit rester prioritaire et ne pas être pervertie. Le CDS du SIE aura des objectifs à tenir et devra rendre des comptes selon la direction. Cela suffit pour la direction à garantir aux agents transférés qu'ils ne feront rien d'autre que de l'expertise.

**La CGT demande à la direction d'être vigilante pour la collègue qui va se retrouver seule à Bolbec, qui va devoir de plus adapter ses compétences du fait de son passage du Havre à Bolbec.**

Vote contre à l'unanimité (reconvocation 04/12/2023).

**DEVANT UNE ADMINISTRATION BORNÉE QUI NIE LES RESTRUCTURATIONS ET LE MAL-ÊTRE DES AGENTS, SUITE À PLUS DE DEUX HEURES DE CONVERSATION STÉRILE ET FACE AU MÉPRIS DE NOTRE DIRECTION LOCALE, L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES A DÉCIDÉ DE QUITTER LA SÉANCE**

**Avant de quitter la séance la CGT a remis une pétition au Président du CSAL.**

**Cette pétition concerne les agents du PNCD de Dieppe qui sont en poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

**Contrairement aux autres structures à compétence supra-départementale tels que le PNSR (Pôle de Soutien au Réseau) DNS (Direction Nationales Spécialisées) les PNCD n'ont pas de régime spécifique.**

**La CGT Dénonce cette inégalité de traitement.**

**La CGT réclame :**

**– le versement de l'ACF Expertise avec effet rétroactif pour les cadres A ;**

**– le versement de l'ACF pour sujétions particulières avec effet rétroactif pour les cadres B et C.**